

JOURNAL OFFICIEL

DU 14 FÉVRIER 1947

DÉBATS PARLEMENTAIRES

N° 11

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 7^e SEANCE

Séance du Jeudi 13 Février 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Congé.
3. — Transmission d'un projet de loi.
4. — Dépôt de propositions de loi.
5. — Dépôt d'une proposition de résolution.
6. — Renvoi pour avis.
7. — Dépôt du rapport de la cour des comptes au Président de la République sur les comptabilités vérifiées de 1940 à 1945.
MM. Le Conte, premier président de la cour des comptes; Roubert, président de la commission des finances.
8. — Mise en place des engrais de printemps.
— Discussion d'une proposition de résolution.
MM. Dadu, rapporteur de la commission de l'agriculture; Dulin, président de la commission; Robert Lacoste, ministre de la production industrielle; Henri Ruffet, Armengaud, Serge Lefrano, Brettes.
Renvoi à huitaine de la discussion.
9. — Dépôt d'un rapport.
10. — Renvoi pour avis.
11. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE Mme BROSSOLETTE, vice-présidente.

La séance est ouverte à quinze heures trente.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme la présidente. Le procès-verbal de la précédente séance a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

Mme la présidente. M. de Menditte demande un congé.

Le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 28, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Marcel Champeix et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à l'organisation de l'enseignement postsecondaire et agricole ménager.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 31 et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

J'ai reçu de M. Christian Vieljeux et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à supprimer le service de la production forestière.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 29 et distribuée. Conformément à l'article 14 de la Constitution, elle sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale.

— 5 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Bernard Lafay et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à reporter au

15 mai 1947 la date de l'élection des administrateurs des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales et à faire connaître aux intéressés, par une publicité suffisante, l'intérêt et les modalités de cette élection.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 30, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission du travail et de la sécurité sociale. (Assentiment.)

— 6 —

RENOI POUR AVIS

Mme la présidente. La commission des finances demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi n° 19 autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue, dont la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.) est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 7 —

DEPOT DU RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES AU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE SUR LES COMPTABILITÉS VÉRIFIÉES DE 1940 A 1945

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la cour des comptes au Président de la République sur les comptabilités vérifiées de 1940 à 1945.

Huissiers, veuillez introduire M. le premier président de la cour des comptes.

(M. Le Conte, premier président de la cour des comptes, est introduit avec le cérémonial d'usage.)

Mme la présidente. La parole est à M. le premier président de la cour des comptes.

M. Le Conte, premier président de la cour des comptes. Conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi du 12 mars 1936, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Conseil de la République le rapport de la cour des comptes au Président de la République pour les années 1940 à 1945.

Mme la présidente. Le Conseil de la République donne acte du dépôt de ce rapport.

La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Roubert, président de la commission des finances. Monsieur le premier président, mesdames, messieurs, vous ne comprendriez pas, au moment où le premier président de la cour des comptes vient d'accomplir ce geste, conformément à la loi, que le Conseil de la République tout entier, et singulièrement sa commission des finances, ne tiennent pas à saluer la présence ici de ce haut fonctionnaire. (Applaudissements.)

Dès l'année dernière, nous avons eu à travailler au sein de la commission des finances de l'Assemblée nationale constituante avec les membres de la cour des comptes.

Dois-je dire, mesdames, messieurs, que nous n'avons eu qu'à nous louer de l'effort accompli par cet organisme d'Etat qui, depuis de longues années déjà, se dévouait d'une façon assez obscure et trop peu connue à sa tâche, et qui a pu, lorsque la

loi l'y a autorisé, apporter le maximum de diligence et de conseils à ceux qui sont chargés de contrôler les finances publiques.

La Constitution, qui accorde à l'Assemblée nationale le privilège d'avoir, à côté des membres de la commission des finances, des conseillers à la cour des comptes, ne nous a pas favorisés de la même façon, et nous le regrettons, monsieur le premier président.

Le geste que vous venez d'accomplir nous permet de penser que nous continuerons à trouver auprès de la cour des comptes une grande amabilité et le secours des connaissances profondes que vous avez de la comptabilité publique. D'avance, je vous en remercie au nom du Conseil de la République et de la commission des finances. (Applaudissements.)

Mme la présidente. Huissiers, veuillez reconduire M. le premier président de la cour des comptes.

(M. le premier président est reconduit avec le même cérémonial qu'à son arrivée.)

— 8 —

MISE EN PLACE DES ENGRAIS DE PRINTEMPS

Discussion d'une proposition de résolution.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution de M. Dulin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures propres à assurer la mise en place des engrais de printemps et en particulier les azotés.

La parole, dans la discussion générale, est à M. Dadu, rapporteur de la commission de l'agriculture.

M. Dadu, rapporteur de la commission de l'agriculture. Mesdames, messieurs, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter est fait, vous le savez, au nom de tous les membres de la commission de l'agriculture du Conseil de la République. Aussi, pour rester en accord total avec eux, je me contenterai de vous le lire rapidement, car les questions agricoles sont tellement nombreuses et tellement vastes que nous risquerions de sortir du sujet et peut-être de n'être plus d'accord.

Au moment où le ravitaillement de nos villes est de plus en plus difficile, les membres de la commission de l'agriculture du Conseil de la République ont pensé qu'il y avait le plus grand intérêt à s'attacher de toute urgence à une grande question: la culture du blé qui vient d'être durement touchée par les froids rigoureux de fin décembre et de janvier dernier.

En effet, il y aurait, d'après les estimations officielles, près de deux millions d'hectares de cette céréale noble détruits en partie ou en totalité.

Si les semences en blés de printemps ne sont pas en place avant le 15 mars, nous risquons d'avoir notre récolte prochaine extrêmement déficitaire, ce qui se traduira à la fois, soit par des importations élevées extrêmement lourdes à nos finances, soit par une réduction de la ration de pain actuelle déjà insuffisante. J'ai même bien peur que ce ne soit les deux.

Il faut donc que le Gouvernement fasse l'impossible pour que ces semences soient à la disposition de nos cultivateurs en temps voulu; nous espérons que le voyage de notre ministre aux Etats-Unis sera po-

sitif et nous apportera tous apaisements à ce sujet.

La question des semences de blé n'est pas seule; il est utile, en même temps, d'avoir les engrais indispensables pour pouvoir obtenir une récolte au moins passable.

Je dis: passable, parce que les blés de printemps ne donnent jamais autant que les blés d'automne. Les blés de printemps ont, en effet, une vie végétative beaucoup plus courte que celle des blés d'automne; leurs racines doivent trouver dans le sol, sous une forme assimilable, tous les éléments nécessaires à leur nutrition, à leur alimentation.

C'est pour cela que nous demandons instamment au Gouvernement de faire l'impossible pour mettre à la disposition des producteurs les engrais destinés à assurer les besoins des blés réensemencés ainsi que les besoins de ceux détruits partiellement à moins de 50 p. 100, qui seront conservés mais qui auront également besoin d'un cordial, d'un stimulant, pour taller, pour s'épaissir et se refaire rapidement.

Les agriculteurs ont, avant tout, besoin d'engrais azotés; je veux surtout parler des nitrates et des engrais ammoniacaux; nitrates de soude, de chaux, sulfate d'ammoniaque principalement; puis, si possible, d'engrais phosphatés solubles, de superphosphates.

Si tous ces engrais n'étaient pas en place à l'époque voulue, on pourrait craindre que la plus grande quantité des blés gelés ne serait pas remplacée par des blés de printemps; ce sont plutôt les céréales secondaires qui payent beaucoup plus, qui auraient la préférence.

On pourrait nous dire que les wagons manquent, que les sacs font défaut. Quelles que soient les difficultés, il faudra les vaincre, sinon, nous risquerions de nous trouver, après la récolte de 1947, devant un déficit en blés énorme, ce qui serait, à mon avis, catastrophique pour le pays.

C'est pour cette raison que nous applaudissons aux décisions prises par le Gouvernement de faire rentrer des quantités massives de céréales secondaires qui, vendues à un prix inférieur — j'insiste sur ce mot — à celui du blé, permettraient, d'une part, d'engraisser rapidement le bétail, notamment des porcs (les animaux qui croissent le plus vite), et d'obtenir, en outre, des volailles et des œufs en quantité plus importante, car, quoi qu'on dise, les poules pondent par le bec (*Sourires*). Elles donneront quelques œufs en avril, mais, plus tard, ne pondront plus. Or, la production d'œufs viendrait apporter un soulagement au problème de la viande.

Ces décisions permettraient, d'autre part, de stimuler les livraisons de blés de la récolte 1946 aux services du ravitaillement, alors que, si les errements actuels continuent, nous courons à l'ameusement et à la régression de la culture du blé.

Dans l'intérêt général du pays, nous estimons, au contraire, que tout doit être fait pour conserver, pour développer cette grande culture française qui jusqu'ici, grâce à l'effort de notre paysannerie, a permis d'assurer le pain quotidien à toutes nos populations.

Les tickets de pain ont toujours été honorés; on ne peut pas en dire autant, hélas! des autres produits.

Nous sommes heureux de vous communiquer les renseignements ci-dessous sur

la situation des engrais qui permettront aux membres du Conseil de la République de se faire une idée sur notre production, nos importations et nos exportations.

Comparons d'abord la production des engrais azotés, potassiques et phosphatés dans les années qui nous intéressent, c'est-à-dire 1938-1939 et 1946-1947.

Il a été produit en engrais azotés, exprimés en azote pur, 180.000 tonnes environ pour la campagne 1938-1939 et 150.000 tonnes pour la campagne 1946-1947. Ce dernier chiffre marque donc une amélioration notable par rapport à la production des dernières années, pendant lesquelles nous étions très loin des quantités de la campagne 1938-1939.

La production d'engrais potassiques, exprimés en K₂O, c'est-à-dire en oxyde de potassium, a été de 600.000 tonnes pour la campagne 1938-1939 et de 625.000 tonnes pour la campagne 1946-1947. Nous dépasserions donc la production de la campagne de référence 1938-1939; mais il faut observer que ce chiffre ne sera vraisemblablement pas atteint.

La production d'engrais phosphatés, exprimés en P₂O₅, anhydride phosphorique, a été de 500.000 à 550.000 tonnes pour la campagne 1938-1939 et de 350.000 tonnes pour la campagne 1946-1947. Là encore, hélas! nous sommes loin de la production de la meilleure année d'avant la guerre.

La production totale des phosphates en Afrique du Nord atteignit, avant la guerre, 5.300.000 tonnes; elle s'est élevée, en 1946, à 5.213.000 tonnes; on escompte, en 1947, 5.800.000 tonnes.

Au cours de la campagne 1946-1947, la production des engrais a augmenté considérablement, mais les usines manquent de charbon, de plomb et de métaux ferreux pour leur équipement.

Voyons maintenant les importations prévues en engrais azotés pour la campagne 1946-1947.

Les prévisions d'importation d'engrais azotés s'élevaient initialement à 100.000 tonnes d'azote.

Les allocations accordées à la France par le *Combined Food Board* de Washington pour la campagne en cours représentent 76.000 tonnes d'azote réparties comme suit: Canada, 8.700 tonnes; Etats-Unis, 16.000 tonnes; Chili, 25.000 tonnes; Norvège, 6.000 tonnes; Belgique, 5.000 tonnes; Grande-Bretagne, 13.875 tonnes.

Les achats ont été effectués dans des conditions assez variées:

La mission de Londres s'est portée acquéreur au Canada et au Chili.

Le Comptoir français de l'azote a acheté la totalité des quantités allouées sur la Norvège et la Belgique.

Le Comptoir français de l'azote et le commerce d'importation se sont partagés l'allocation sur la Grande-Bretagne.

Le contingent attribué sur les Etats-Unis, soit 16.000 tonnes d'azote représentant 46.000 tonnes d'engrais, a dû faire l'objet d'un arbitrage de la part de la production industrielle.

Le Comptoir français de l'azote a ainsi obtenu 21.000 tonnes, les coopératives 10.000 tonnes et le commerce 15.000 tonnes.

D'après les renseignements recueillis, il semble que le Comptoir français de l'azote bénéficie d'une position commerciale extrêmement solide sur le marché mondial.

Avant la guerre on peut dire que les coopératives ne traitaient guère qu'avec le Chili, le Canada et la Norvège.

Le tableau 3 a trait aux exportations prévues pour la campagne 1946-1947.

Les engrais potassiques y figurent pour 250.000 tonnes.

La potasse a été expédiée sur la Belgique, la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, la Suède, la Norvège, la Finlande, le Danemark, le Canada et les Etats-Unis.

En échange, les pays nordiques et le Canada ont livré de la pâte à papier; la Hollande, des pommes de terre de semence qui sont extrêmement intéressantes pour nous; la Norvège, du nitrate de chaux.

Enfin, de l'ensemble des pays, des denrées de ravitaillement et des devises. Le tout est essentiellement utile.

Les exportations de scories auraient été effectuées d'une manière d'ailleurs discrète. Elles s'élèveraient entre 50.000 et 100.000 tonnes.

Ces exportations peuvent, au point de vue agricole, être considérées comme regrettables, la production actuelle des scories: 350.000 tonnes, étant considérablement inférieure à celles d'avant-guerre, époque à laquelle la consommation atteignait 800.000 tonnes.

Voyons, dans un autre tableau de la page 5, la consommation des engrais métropolitains, par catégories.

La consommation des engrais azotés — comptée en azote pur — qui était de 222.000 tonnes pour la campagne 1938-1939, sera de 185.000 tonnes pour la campagne 1946-1947. Nous ne sommes donc pas encore arrivés au chiffre de 1938-1939, alors que nos besoins sont plus élevés.

Le conseil du plan avait prévu 225.000 tonnes.

Pour les engrais potassiques, la consommation a été de 295.000 tonnes en 1938-1939 et sera de 380.000 tonnes en 1946-1947, dont 360.000 tonnes pour la métropole et 20.000 tonnes pour les colonies. Pour ces engrais la consommation de la campagne actuelle serait donc supérieure à celle de 1938.

La consommation des engrais phosphatés a été de 422.000 tonnes en 1938-1939 et il est prévu qu'elle sera de 400.000 tonnes en 1946-1947, c'est-à-dire encore en léger déficit par rapport à celle de 1938-1939.

Il y a, dans l'ensemble, amélioration certaine.

De quelle façon ont été distribués les engrais au cours de la campagne 1946-1947?

Pour les engrais azotés, le contingent prévu par le conseil du plan s'élevait en azote pur à 225.000 tonnes. Les livraisons en mai-juin 1946 provenant du report de la campagne 1945-1946, ont été de 17.300 tonnes. Les livraisons du premier semestre de la dernière campagne, c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 31 décembre 1946, ont été de 78.200 tonnes, dont 12.000 tonnes environ étaient importées. Au total, les livraisons au 31 décembre 1946, en comptant le report de la campagne précédente, atteignent 95.500 tonnes. Il reste donc à livrer 120.000 tonnes sur le deuxième semestre de la campagne, c'est-à-dire sur le premier semestre de 1947.

Pour l'acide phosphorique, le contingent prévu par le conseil du plan était de 400.000 tonnes. Les livraisons de report, c'est-à-dire de la campagne 1945-1946, représentaient 39.000 tonnes. Les livraisons du premier semestre de la campagne 1946-1947, c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 31 dé-

cembre 1946, s'élevaient à 165.000 tonnes. Le total des livraisons a ainsi atteint 204.000 tonnes et il reste à livrer 235.000 tonnes pour le premier semestre de 1947.

En ce qui concerne les engrais potassiques, en face d'un contingent de 350.000 tonnes prévu par le conseil du plan, les livraisons de la campagne 1945-1946 et celles du premier semestre de la campagne 1946-1947 ont été respectivement de 26.700 tonnes et 125.000 tonnes, soit un total de 151.700 tonnes. Il reste donc à livrer 225.000 tonnes pour le premier semestre de 1947.

Un effort considérable devra être accompli pour rendre possible la livraison de ces quantités d'engrais. Les livraisons qui intéressent le plus le cultivateur sont celles qui sont effectuées avant le 15 mars. Celles faites aux mois d'avril, de mai ou de juin sont beaucoup moins intéressantes, parce que c'est une période où on en utilise beaucoup moins.

Sur l'avis du conseil du plan, la direction de la Société commerciale des potasses d'Alsace a décidé d'accélérer au maximum les expéditions de potasse à la culture et par suite de suspendre toutes les livraisons non absolument prioritaires pour les colonies et l'étranger. De cette façon, la société compte donner 20.000 tonnes de plus en février à l'agriculture française.

La distribution des engrais, au cours de la campagne 1946-1947, a été définie par une circulaire ministérielle de la direction de la production agricole en date du 24 juin 1946.

Le rôle de la confédération générale agricole dans la distribution des engrais est considérable. L'importance de sa représentation dans les offices agricoles départementaux est également considérable. Son rôle s'exerce d'une double façon.

Elle s'exerce d'abord par un organisme central, le comité national des offices agricoles départementaux, qui siège au ministère de l'agriculture.

Elle s'exerce ensuite par la représentation, émanant exclusivement de la confédération générale agricole, des agriculteurs à la commission interprofessionnelle des engrais et amendements.

Vous voyez que le côté agricole de la question n'a pas été oublié.

En ce qui concerne le mouvement des engrais, le nombre de wagons demandés au début de la campagne par le ministère de l'agriculture a été de 9.000 par semaine en moyenne, correspondant à un transport de 500.000 tonnes d'engrais par mois. Ici, je parle du poids total d'engrais et non des éléments purs qu'ils contiennent.

Par exemple, le sulfate d'ammoniaque ne contient que 20 p. 100 d'azote. Il s'agit donc du transport d'un poids total de 500.000 tonnes d'engrais par mois, soit 9.000 wagons par semaine en moyenne, le wagon ayant une charge moyenne de 14 tonnes.

Voyons maintenant le nombre de wagons obtenus sur les plans mensuels de transport de la Société nationale des chemins de fer français, en priorité B.

Pour juillet-août, n'en parlons pas, c'est la morte saison. Pour septembre, le nombre de wagons obtenus est de 6.000 par semaine, pour octobre de 5.045, pour novembre de 5.000, pour décembre de 5.900, pour janvier de 6.000, pour février de 6.710. Sans doute a-t-on anticipé quelque peu pour établir le chiffre relatif à ce dernier mois, puisque celui-ci n'est pas terminé.

Le nombre de wagons chargés au total, prioritaires et non prioritaires, pour le transport des engrais et des amendements, s'est élevé à 7.000 en septembre, 7.500 en octobre, 8.000 en novembre, 8.500 en décembre, et 9.800 en janvier.

Un mot maintenant du prix des engrais à la production. Les prix ont été fixés par arrêté paru au *Bulletin officiel* des prix du 1^{er} octobre 1946. Aucune modification de prix n'est intervenue du 1^{er} octobre au 31 décembre. La baisse générale de 5 pour 100 a été appliquée sur les engrais.

Un mot également sur la situation créée par suite de la fermeture des frontières avec l'Espagne. D'après les renseignements donnés par la direction des produits chimiques à la production industrielle, il ne semble pas que la fermeture des frontières espagnoles ait beaucoup gêné notre importation des pyrites, avec lesquelles, vous le savez, on fait de l'acide sulfurique qui permet de transformer nos phosphates africains en superphosphates. Les pyrites sont provenues, pour l'année 1946, de Chypre, de Suède, du Portugal, d'Italie et un peu de Norvège.

Le total des importations a été de 555.000 tonnes en 1946.

Les pyrites de Chypre sont les plus chères: 2.702 francs la tonne rendue à l'usine. Celles du Portugal, les plus riches, 2.270 francs. Celles de Suède, 2.400 francs, celles de Norvège, 2.330 francs. Les pyrites d'Espagne, étant donné l'économie de fret, reviendraient de 300 à 400 francs, moins cher que les pyrites de Chypre.

Quant aux phosphates, d'après les informations données par la direction des mines au ministère de la production industrielle, il ne paraît pas qu'il y ait actuellement un commerce particulièrement actif entre l'Afrique du Nord et l'Espagne par l'intermédiaire des Anglais. Il a été livré aux Espagnols, en 1944, 287.000 tonnes de phosphates en 1945, 165.000 tonnes, et en 1946, 119.000 tonnes pour le premier semestre. Les Anglais ont réalisé en 1945 625.700 tonnes, et en 1946 750.000 tonnes.

Tous ces chiffres nous ont été fournis par l'aimable président de la commission de l'Agriculture, M. Dulin.

De leur examen, nous notons à regret qu'une certaine quantité de scories ont été exportées alors qu'elles nous font tant défaut dans nos campagnes. En effet, nous avons de nombreuses surfaces en labours, en prairies, en herbages qui n'ont pas reçu d'engrais phosphatés et surtout de scories depuis 1939, alors que l'apport de scories donnait des résultats excellents. Aussi a-t-on vu, chaque année, les herbes de nos prairies et de nos herbages diminuer en qualité et en quantité et, par voie de conséquence, le rendement de nos vaches laitières diminuer en lait et en beurre, et même le développement de nos races marquer une régression plutôt qu'une amélioration.

Ce serait faire œuvre utile pour le ravitaillement général du pays, que de réserver aux agriculteurs français toutes les scories provenant de nos usines. Tant que nous n'en aurons pas assez, il est inutile d'en exporter.

J'en aurai terminé, mes chers collègues, quand je vous aurai dit que la commission de l'Agriculture, unanime, vous demande d'adopter la proposition de résolution suivante :

« Le Conseil de la République invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre afin de procurer avant le 15 mars... — après cette date il serait trop tard — « ...aux

producteurs de céréales, avec les semences de blé de printemps, la plus grande quantité possible d'engrais, en particulier d'engrais azotés. » (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission de l'Agriculture.

M. Dulin, président de la commission de l'Agriculture. Mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord remercier M. le ministre de la production industrielle d'être venu assister à nos débats. Il nous montre tout l'intérêt que porte le Gouvernement à nos discussions.

Je voudrais aussi féliciter notre rapporteur de son exposé objectif et sérieux qui donne la situation des engrais. Sachant que M. le ministre de la production industrielle va demander le renvoi du débat, en attendant le retour de mission de notre ministre de l'Agriculture, M. Tanguy Prigent, je voudrais également exprimer le souhait que M. le ministre de l'Agriculture obtienne entière satisfaction dans les demandes qu'il présentera à nos alliés. C'est ce souhait que je propose au Conseil de la République de formuler.

Je connais bien nos alliés. J'ai combattu avec eux pendant cinq années et j'ai eu l'occasion, ayant la charge du ravitaillement et de l'Agriculture au gouvernement d'Alger, d'étudier avec eux des problèmes difficiles.

Je sais qu'ils ne sont jamais restés sourds à nos appels et qu'ils comprendront encore aujourd'hui que la France a besoin d'eux. D'avance remercions-les.

C'est pour cela que la commission de l'Agriculture s'associera au renvoi demandé par le Gouvernement, mais étant bien entendu que ce renvoi sera de courte durée. Comme le faisait remarquer tout à l'heure notre rapporteur, M. Dadu, il est nécessaire de mettre immédiatement à la disposition des agriculteurs français des semences et des engrais. Mais il faut aussi qu'ils ne les reçoivent pas trop tard et éviter, comme cela s'est produit l'année dernière, en particulier, que nos agriculteurs reçoivent leur nitrate du Chili aux mois de juin ou de juillet. C'était un peu tard pour les utiliser en vue de la récolte.

Ici, je voudrais souligner la nécessité d'aider cette agriculture française, tant décriée et méconnue.

L'Agriculture française, sous la résistance, a fait son devoir. De Londres, sous le nom de Jean Delivrant, je lui ai souvent donné des mots d'ordre alliés, et elle nous a suivis.

Depuis la libération, elle a fait encore un effort de production important, uniquement avec « les moyens du bord » et je voudrais aujourd'hui, du haut de cette tribune, lui rendre un particulier hommage.

M. le président du conseil Ramadier, lorsqu'il est venu pour la première fois devant nous, a dit avec raison que le Conseil de la République représentait les intérêts permanents de la nation et que ses membres avaient des attaches plus profondes au sol national.

Notre Conseil, en effet, est composé surtout d'élus départementaux et municipaux qui représentent nos communes rurales de France et c'est pourquoi il sera, je l'espère, aujourd'hui comme demain, à la pointe du combat pour la défense de l'Agriculture française. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de la production industrielle.

M. Robert Lacoste, ministre de la production industrielle. Mesdames, messieurs, si j'ai un très vif plaisir à prendre aujourd'hui, pour la première fois, un contact officiel avec cette Assemblée, ce plaisir se trouve tempéré par l'obligation dans laquelle je me trouve de vous demander de bien vouloir décider le renvoi de ce débat à une autre date, très rapprochée d'ailleurs.

En effet, l'essentiel, ou du moins une grande partie de la réponse à fournir aux observations de M. le rapporteur et de M. le président de la commission ne peut être donné que par M. le ministre de l'Agriculture qui est absent, ou en tout cas après accord entre M. le ministre de l'Agriculture et moi-même.

M. le ministre de l'Agriculture sera de retour dans peu de jours, je crois au début de la semaine prochaine. C'est donc un renvoi à très bref délai que je vous demande.

Il s'agit, en effet, non seulement d'accélérer la production qui, comme vous l'a fait remarquer M. le rapporteur, est, tout bien pesé, satisfaisante, mais surtout d'accélérer et de normaliser la répartition et la distribution.

Dans cette voie deux actions doivent être menées. D'abord, pour répondre à des nécessités pressantes qui s'ajoutent à celles de la politique de baisse poursuivie par le Gouvernement, il faut déceler les stocks et en accélérer l'écoulement.

A cet effet, en tant que chef responsable du répartiteur des engrais et produits chimiques, je viens de prendre un certain nombre de décisions qui fixent, pour chaque catégorie d'engrais et à chaque stade de la répartition et de la distribution, le volume de ce qu'on doit considérer comme le stock normal.

A partir de ce moment, vous le sentez bien, mesdames et messieurs, les agents du contrôle ont entre leurs mains des indications sérieuses pour déterminer les stocks excédentaires et pour transférer ces stocks à des commerçants, ou plutôt à des coopératives qui se chargeront de les écouler immédiatement.

Voilà le premier point. En second lieu, il s'agit d'instaurer un système de répartition qui vienne prendre la place de celui qui existait avant la disparition de l'office professionnel des produits chimiques.

Cet office s'était annexé un groupement spécial, qui était chargé de la répartition des engrais. Ce groupement ayant disparu avec l'office professionnel, il a fallu y substituer un nouvel organisme.

Mon département a élaboré un certain nombre de projets, répondant à plusieurs hypothèses et il les a soumis au ministère de l'Agriculture. La solution retenue, actuellement — et sur laquelle l'accord va se faire très prochainement entre le département de l'Agriculture et le mien — consiste à créer un organisme spécial où figureront toutes les parties intéressées, c'est-à-dire les agriculteurs eux-mêmes et spécialement leurs organisations coopératives.

Bien entendu je ne puis pas en parler sans que mon collègue de l'Agriculture soit présent, et c'est la raison décisive du renvoi que je vous demande de bien vouloir prononcer. (*Applaudissements.*)

M. Henri Buffet. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Buffet.

M. Henri Buffet. Je ne m'oppose pas au renvoi demandé par M. le ministre; cependant j'avais l'intention d'intervenir dans

le débat sur la proposition de résolution qui nous est présentée, pour en proposer le complément par voie d'amendement.

Il est utile, en effet, de produire la plus grande quantité possible d'engrais. Cela est d'autant plus important que, ainsi que nous le montre le très sérieux rapport que vous venez d'entendre, non seulement il ne faut pas compter sur une amélioration prochaine de la ration de pain, mais même la ration actuelle peut se trouver mise en péril.

Cependant, il ne suffit pas de fabriquer des engrais, il faut encore penser à leur mise en place.

Je voulais donc demander au Conseil de la République — et je pensais être d'accord sur ce point avec M. le président de la commission — de compléter la proposition de résolution en invitant le Gouvernement à intervenir auprès de la Société nationale des chemins de fer français pour que tous les wagons disponibles soient affectés par priorité au transport des engrais.

Je demande au représentant du Gouvernement de ne pas perdre de vue cette question, parce que, dans l'état où se trouve notre parc de matériel ferroviaire, la mise en place d'un certain nombre de wagons étanches et à grande capacité ne se fait pas d'un seul coup.

Cela demande probablement une semaine environ de recherches; je pense que cette semaine ne doit pas être perdue en attendant que nous ayons discuté sur le fond de la proposition de résolution, et qu'il faut que dès maintenant la Société nationale des chemins de fer français prévoie le matériel nécessaire pour la mise en place rapide des engrais qui doivent nous assurer le pain de chaque jour. (*Applaudissements.*)

M. le ministre de la production industrielle. C'est là, en effet, une question importante.

Le problème de la réunion des moyens de transport destinés à l'acheminement aussi rapide que possible des engrais prend ces jours-ci une acuité toute particulière, du fait qu'il y a eu dans les achats une certaine rétention.

Il faut bien le dire, on a attendu la deuxième baisse et les engrais se sont accumulés dans les lieux de production.

Pour les acheminer dans les semaines qui vont venir il faudra des moyens supplémentaires de transport, et c'est là que l'honorable conseiller a raison.

Je me ferai donc son interprète, et certainement celui du Conseil tout entier, auprès de M. le ministre des transports pour que, dès à présent et sans attendre la conclusion définitive de ce débat, il s'attache à résoudre ce problème et à mettre sur pied les plans de transport qui permettront l'évacuation régulière des quantités produites et stockées. (*Applaudissements.*)

M. Henri Buffet. Je vous remercie, monsieur le ministre.

M. Armengaud. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Je voudrais présenter quelques brèves observations.

En examinant le rapport de M. Dadu, on voit apparaître un certain nombre de chiffres concernant les tonnages d'engrais importés. Quand on regarde, par ailleurs, les

documents de la commission des approvisionnements, on trouve, au lieu des 76.000 tonnes en azote pur figurant au rapport de M. Dadu, 87.500 tonnes, dont 15.000 en provenance d'Allemagne.

Je voudrais savoir s'il n'y a pas antinomie entre ces deux chiffres et si des prévisions ont été faites pour l'importation effective d'Allemagne du tonnage considéré, et à quelle époque.

Je voudrais, en second lieu, savoir si le voyage de M. Tanguy Prigent a essentiellement pour objet l'augmentation des tonnages disponibles, puisque, initialement, les tonnages réservés à la France ont été fixés par les boards internationaux, et notamment par le Combined Food Board à Washington, ou s'il a pour objet plutôt le raccourcissement des délais de livraison.

Enfin, en ce qui concerne la question des scories, à laquelle M. le rapporteur a fait allusion, je crois qu'il est bon qu'on sache que, s'il y a eu une exportation de scories, vers la Suisse, c'est parce que l'on voulait obtenir de ce pays, en échange, d'autres marchandises dont nous avons besoin pour notre approvisionnement.

M. Lefranc. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Lefranc.

M. Lefranc. Mesdames, messieurs, vous pensez bien que le groupe communiste a son mot à dire sur un problème qui concerne l'agriculture française.

Mais, puisque le Gouvernement a demandé le renvoi de cette discussion, je pensais que notre présidente allait simplement mettre aux voix cette proposition. C'est tout ce que j'avais à dire. (*Très bien! à l'extrême gauche.*)

Mme la présidente. Un conseiller a toujours le droit de répondre à un ministre.

M. le ministre de la production industrielle, d'accord avec la commission de l'agriculture, a demandé le renvoi à une prochaine séance de la suite de la discussion.

Je vais consulter le Conseil.

M. le président de la commission. Je demande le renvoi à jeudi prochain.

M. Brettes. Je demande la parole.

Mme la présidente. La parole est à M. Brettes.

M. Brettes. J'ai demandé la parole pour faire la même observation que M. Lefranc.

La commission de l'agriculture, hier, avait décidé que la proposition de résolution ne serait pas discutée au fond, une discussion de ce genre risquant de gêner les négociations de M. le ministre de l'agriculture qui, dans l'intérêt supérieur de l'agriculture française et de son avenir, traite actuellement des contrats économiques importants.

Par conséquent, nous pouvons accepter, ainsi que le fait le groupe communiste, et comme la commission de l'agriculture l'a décidé unanimement dans sa séance d'hier après-midi, le renvoi à la suite, pour attendre que M. le ministre de l'agriculture puisse répondre aux questions posées.

Mme la présidente. J'ai entendu demander le renvoi de la discussion à la suite.

M. le président de la commission. Nous demandons le renvoi au jeudi 20 février.

Mme la présidente. La commission de l'agriculture demande le renvoi de la suite de la discussion à la séance du jeudi 20 février.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT

Mme la présidente. J'ai reçu de M. Masson un rapport fait au nom de la commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.), sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

Le rapport sera imprimé sous le n° 32 et distribué.

— 10 —

RENOVI POUR AVIS

Mme la présidente. La commission des finances demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'ordonnance n° 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond (n° 21).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

La commission des finances demande que lui soit renvoyé, pour avis, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 juillet 1943, relatif aux indemnités de déplacement et de séjour allouées aux conseillers généraux, dont la commission de l'intérieur est saisie au fond. (n° 26).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi, pour avis, est ordonné.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. La conférence des présidents propose au Conseil de la République de fixer sa prochaine séance au jeudi 20 février, à quinze heures trente, avec l'ordre du jour suivant:

1° Nomination de membres de commissions générales.

2° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue. (N° 19 et 32, année 1947. — M. Masson, rapporteur; avis de la commission des finances. — Mme Roche, rapporteur.)

3° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés. (N° 28, année 1947.)

En outre, en conséquence de la décision qui vient d'être prise par le Conseil de la République, il y aurait lieu également d'inscrire à l'ordre du jour de cette séance la suite de la discussion de la pro-

position de résolution de M. Dulin et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures propres à assurer la mise en place des engrais de printemps et en particulier des azotés. (N° 16 et 27, année 1947. — M. Dadu, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures trente minutes).

Le Chef du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 34 du règlement du Conseil de la République.

(Réunion du 13 février 1947.)

Conformément à l'article 34 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 13 février 1947, les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation du Conseil :

Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 20 février 1947 :

- 1° La discussion du projet de loi n° 19 autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue ;
- 2° La discussion du projet de loi n° 28 relatif au remplacement des Conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés.

ANNEXE

au procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 34 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AGRICULTURE

M. Dadu a été nommé rapporteur de la proposition de résolution n° 16 tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures propres à assurer la mise en place des engrais de printemps et en particulier les azotés.

FINANCES

M. Pôher (rapporteur général) a été nommé rapporteur du projet de loi n° 9 portant ouverture et annulation des crédits sur l'exercice 1947 comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.

Mme Roche a été nommée rapporteur pour avis du projet de loi n° 19 autorisant l'exploitation en régie des transports pos-

taux dans Paris et sa banlieue, renvoyé, pour le fond, à la commission des moyens de communications et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc...).

INTÉRIEUR

M. Bollaert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 21 modifiant l'ordonnance n° 45-2400 du 18 octobre 1945 relative aux indemnités de fonctions des membres du conseil général de la Seine.

M. Bollaert a été nommé rapporteur du projet de loi n° 26 modifiant et complétant l'article 49 de la loi de finances du 30 juillet 1913 relatif aux indemnités de déplacement et de séjour allouées aux conseillers généraux.

MOYENS DE COMMUNICATION

M. Masson a été nommé rapporteur du projet de loi n° 19 autorisant l'exploitation en régie des transports postaux dans Paris et sa banlieue.

QUESTIONS ÉCRITES

**REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 13 FEVRIER 1947**

(Application des articles 78 et 81 du règlement provisoire [motion adoptée le 31 janvier 1947].)

DEFENSE NATIONALE

24. — 13 février 1947. — M. Jean Jullien signale à M. le ministre de la défense nationale qu'il est possible de rencontrer de très nombreux porteurs de la médaille de combattant volontaire la transformant en médaille de l'engagé volontaire. Il attire son attention sur les conditions très limitées et très sévères que doivent remplir les intéressés pour être classés combattants volontaires et lui demande qu'un contrôle suffisamment sévère du port de cette médaille ou de son ruban soit effectué. Il suggère la délivrance d'une carte spéciale aux titulaires réguliers afin de faciliter ce contrôle.

25. — 13 février 1947. — M. Emmanuel La Gravière demande à M. le ministre de la défense nationale s'il est normal qu'un jeune homme né en 1924, entré en 1937 dans une école militaire qu'il quitta, de lui-même, en 1942 pour rejoindre, par l'Espagne, les forces françaises libres, dans lesquelles il fit la campagne d'Afrique du Nord, puis la campagne de France (pour être démobilisé en septembre 1945), ne soit pas tenu pour quitte envers l'école militaire, laquelle met aujourd'hui son ancien élève dans l'obligation de payer 5.000 F de frais d'études (auxquels s'ajoutent 3.000 F d'amende), à défaut d'accomplir cinq ans de service militaire. Les trois ans de campagne n'équivalent-ils pas aux cinq ans de service ?

FINANCES

26. — 13 février 1947. — M. Jacques Destrée demande à M. le ministre des finances si les déportés en Allemagne pour actes de résistance, et en particulier ceux dont la voiture a été volée par les Allemands durant leur déportation, ne pourraient être prioritaires pour l'obtention de voitures de faible et moyenne puissance auprès des domaines.

27. — 13 février 1947. — M. Emile Fournier expose à M. le ministre des finances qu'en exécution du décret du 19 janvier 1945 sur la conversion des rentes à p. 100 1917-1918 et à 1/2 p. 100 1932, tranches A et B, il a, comme notaire, déposé au cours du deuxième trimestre 1945 à M. le percepteur de Badanviller (Meurthe-et-Moselle), pour le compte des clients de son étude, plus de cinquante dossiers de titres nominatifs, les uns pour être convertis, les autres accompagnés de justifications prescrites pour obtenir, en remplacement, des titres au taux ancien maintenu et le surplus, enfin, pour, préalablement à des changements d'immatricules, être revêtu de la mention « à régulariser ». Or, jusqu'à ce jour, aucun titre nominatif « taux maintenu » ou « à régulariser » n'est rentré ; que cette situation est non seulement fort préjudiciable aux rentiers mais entraîne des retards très importants dans la liquidation des affaires de succession, puisque aucun transfert ni aucune vente ne peuvent intervenir. Il lui demande, pour répondre à de multiples réclamations, si une régularisation prochaine de ces dossiers de conversion peut être envisagée et dans quel délai ?

28. — 13 février 1947. — M. Yves Jaouen rappelle à M. le ministre des finances la situation de la société générale des chemins de fer économiques, pouvoir concessionnaire des transports du département du Finistère, à laquelle une somme de 7.200.000 francs reste due pour prestations de services, effectuées sur ordre de l'armée allemande. Or, la loi n° 46-2359 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre ne vise que les destructions, détériorations, dépossessions, prises de guerre, réquisitions en propriété, impayées ou partiellement payées, dégâts ou dommages occasionnels dans les logements et cantonnements. En l'état actuel de la législation aucune indemnisation n'est donc accordée pour de telles prestations de services. De ce fait, nombre de départements et particulièrement le Finistère sont à découvert de sommes importantes. Il demande à M. le ministre quelles mesures il compte prendre pour assurer le remboursement de ces prestations.

29. — 13 février 1947. — M. Georges Reverbori expose à M. le ministre des finances que les paiements des dépenses effectuées par les collèges fonctionnant sous le régime de la régie (municipale, départementale ou de l'Etat) se réglet par mandats payables aux recettes municipales ou aux trésoreries générales. Ces mandats et mémoires doivent, d'après les instructions ministérielles, lorsque la somme dépasse 25.000 francs par an, être accompagnés d'un marché non soumis aux droits d'enregistrement. Par suite de l'augmentation continue des prix, presque tous les fournisseurs sont donc dans l'obligation de signer un marché ; or, les économies rencontrent chez les fournisseurs, particulièrement auprès des cultivateurs, une grande résistance à la signature de ces marchés. Il y aurait donc intérêt pour l'approvisionnement des établissements d'enseignement à élever le taux actuel de 25.000 francs, pour le porter à la somme de 100.000 francs. M. Reverbori demande si, tout en conservant le principe des marchés pour les fournisseurs importants qui peuvent attendre le délai de deux ou trois mois nécessaire à l'établissement et à l'agrément par le préfet du marché en question, il ne serait pas possible de payer comptant les petits fournisseurs, hostiles à cette formalité, ce qui aiderait à l'approvisionnement des internats des collèges.

30. — 13 février 1947. — M. Jean-Marie Thomas expose à M. le ministre des finances que l'indemnité de soins n'est pas payée aux fonctionnaires en congé de longue durée ou en activité, à moins que leur traitement

ne soit inférieur à cette indemnité (auquel cas ils perçoivent une indemnité différentielle); et demande dans quelles conditions un décret-loi du 12 novembre 1938 a exonéré une somme équivalente à l'indemnité de soins pour l'établissement de l'impôt sur le revenu et autorise le cumul de cette exonération avec l'abattement à la base. A quelle date et sous quelle référence des instructions à ce sujet ont-elles été transmises aux agents des contributions directes.

INTERIEUR

31. — 13 février 1947. — **M. Jacques Chaulme** demande à **M. le ministre de l'intérieur** de bien vouloir préciser les dispositions envisagées pour la mise en application de l'ordonnance du 17 mai 1945 instituant la caisse nationale des retraites du personnel titulaire des collectivités locales, départements et communes.

32. — 13 février 1947. — **M. Emile Fournier** demande à **M. le ministre de l'intérieur**: 1° dans quel délai sera pris le décret d'application qui devait intervenir en vertu de l'ordonnance d'octobre 1945 relative à la caisse nationale de retraites pour les employés communaux; 2° si des mesures transitoires seront envisagées dans ce décret pour assurer le bénéfice de la retraite aux secrétaires de mairies qui après plus de trente années de service sont, en raison de leur âge ou de maladie, obligés de quitter leur emploi avant la parution du décret.

JEUNESSE, ARTS ET LETTRES

33. — 13 février 1947. — **M. Jacques Chaulme** demande à **M. le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres** si le classement comme monument historique de l'abbaye des Fontenelles, sise auprès de la Roche-sur-Yon, pourra être effectué au cours de l'année 1947.

JUSTICE

34. — 13 février 1947. — **Mlle Anne-Marie Trinquier** demande à **M. le ministre de la justice** si, dans les villes où il existe une crise grave du logement et où sont applicables les dispositions de l'ordonnance du 11 octobre 1945, le juge de droit commun peut valider, avec toutes conséquences de droit, un congé ordinaire donné par un propriétaire à un locataire remplissant la condition légale d'occupation suffisante? Dans l'affirmative, ce propriétaire qui n'aurait pu exercer à aucun moment le droit de reprise instauré par l'article 9 de l'ordonnance du 11 octobre 1945, aurait par contre la faculté, par jugement devenu définitif et validant un congé ordinaire, de faire procéder à l'expulsion de son locataire lorsqu'auront pris fin les prorogations instaurées par l'acte dit loi du 1^{er} février 1944 et les lois subséquentes. Convient-il en outre, de faire une distinction suivant que le congé a été délivré par le propriétaire antérieurement à la date de création d'un office du logement dans la localité?...